

**AUDIENCE SOLENNELLE
DE RENTREE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BAR LE DUC DU 13 JANVIER 2021
Discours de Monsieur Sylvain ROUX, Président**

Madame la Préfète,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Vice-président représentant Monsieur le Président du conseil départemental,
Monsieur le Sénateur,
Madame la Maire de Bar le Duc,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les hauts représentants des autorités civiles et militaires,
Monsieur le Président du tribunal de commerce,
Monsieur le Président du conseil des prud'hommes,
Madame le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs les Avocats,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement de votre présence fidèle à notre traditionnelle audience solennelle de rentrée même si elle se tient encore à formation et à public restreints pour cause de crise sanitaire.

Je profite de ce moment pour adresser à chacun d'entre vous, au nom de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de ce tribunal, des vœux de bonne et heureuse année 2021.

Puisse cette pénible et meurtrière pandémie être maîtrisée pour nous permettre de retrouver notre vie d'avant et cette convivialité dans nos relations professionnelles et interprofessionnelles qui a fait la particularité de cette terre de Meuse!

Comme quasiment chaque année, 2020 a été l'occasion dans cette juridiction, du départ de certains magistrats et greffiers et de l'arrivée d'autres.

Cette audience est avant tout et vous le savez, l'occasion de rendre hommage à ceux qui nous ont quittés pour d'autres affectations.

Madame Hélène GILS, juge d'instance puis juge des contentieux de la protection est partie en septembre pour rejoindre le tribunal judiciaire de Créteil en qualité de substitute en charge des mineurs. Monsieur Bruno FLEURY, substitut a rejoint le parquet de Nancy.

Nous n'avons oublié ni leur bonne humeur, ni leur dynamisme.

Nous garderons en mémoire le sérieux de Madame Elisa PELISSIER, greffière responsable du pôle correctionnel, les qualités d'organisation de Monsieur Sylvain CUMET, qui a lancé le greffe du pôle social départemental et l'amabilité de Madame Alice PILOT, adjointe administrative qui a accueilli pendant de longs mois les justiciables et le public à notre SAUJ puis au parquet avant de rejoindre le tribunal judiciaire de Verdun.

Cette audience est également l'occasion de vous présenter ceux qui ont pris leurs fonctions à Bar le Duc en 2020; ce que l'actualité de ce tribunal n'avait pas nécessairement permis de faire auparavant.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir malgré le contexte particulier, Madame Anaïs MEHLEM, directrice des services de greffe judiciaires qui a pris la direction du greffe du pôle pénal, Madame Cécilia LAFORGE, greffière à l'exécution des peines, Madame Anne-Marie MARTINEZ, greffière en charge du pôle social pour lesquelles il s'agit de leur premier poste en juridiction. Nous formons pour chacun d'eux des vœux de plein épanouissement professionnel.

Monsieur Jean-Matthieu PIPIEN, greffier au service civil JCP et surendettement et Madame Roselyne DUPONT, secrétaire administrative nous ont également rejoints sur mutation. D'ores et déjà, nous savons que leur expérience sera bénéfique à notre organisation.

Les effectifs quant aux magistrats du siège avaient été amputés au second semestre 2020. Un poste JCP était demeuré vacant et notre magistrat à titre temporaire était en incapacité de siéger.

Nous remercions tout particulièrement Monsieur le Premier président pour son efficace soutien à notre juridiction en déléguant en urgence pendant plus de deux mois, Madame Edwige GALLET, vice-présidente placée et quelques-uns des magistrats de Verdun, nos cousins verdunois comme nous avons coutume de les désigner, qui ont prêté leur concours à la présidence de nos audiences correctionnelles avec le consentement bienveillant de Monsieur le président Hervé HENRION. Merci encore à eux!

Madame Stéphanie GAUDIN, juge, a également rejoint notre équipe.

Madame Stéphanie GAUDIN: après une maîtrise de droit privé et un diplôme d'études spécialisées en droit de la propriété industrielle obtenus à la faculté de droit de Paris II-Assas ainsi qu'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat de l'Ecole de formation du Barreau de Paris, vous avez été avocate et responsable juridique nationale d'une association caritative de premier plan.

En qualité de juge au Tribunal judiciaire de Bar le Duc, vous assumez principalement, depuis le 7 décembre dernier, les contentieux de l'ex-instance hors ceux du nouveau juge des contentieux de la protection, soit la présidence du tribunal judiciaire pour une bonne part des contentieux de moins de 10.000 euros, celle du tribunal paritaire des baux ruraux mais aussi les audiences de police des quatre premières classes et de la 5ème classe, les tutelles mineurs et les contentieux des saisies-rémunérations.

Si ce poste de juge au tribunal judiciaire de Bar le Duc est votre premier poste de magistrat, vous disposez déjà d'une très riche expérience du monde juridique et judiciaire et donc d'un atout significatif pour aborder avec confiance ces nouvelles fonctions.

Nous vous souhaitons, Madame Stéphanie GAUDIN, une longue et passionnante carrière dans la magistrature.

Si la presse en mars 2020 s'était fait largement l'écho de la "pseudo-fermeture" des tribunaux pendant le premier confinement, l'activité judiciaire, ici comme ailleurs, s'est cependant poursuivie, vaille que vaille, comme le démontrent nos chiffres tant civils que pénaux.

La justice a continué à être rendue pendant cette période et le tribunal de Bar le Duc à remplir son office.

Commençons par l'activité civile.

Si le nombre des affaires nouvelles ex-TGI a diminué passant de 1409 à 1151, le nombre d'affaires terminées est resté relativement stable avec près de 1300 dossiers.

Dans ces conditions, le fameux taux de couverture de ce secteur sur les 11 premiers mois de 2020 s'est encore amélioré par rapport à 2019, passant de 104,4% à 111,3%. Preuve que les magistrats et fonctionnaires de ce tribunal n'ont pas attendu que le temps passe alors que le rythme de leurs vies et de leurs audiences était bouleversé.

Le pôle social départemental créé le 1^{er} janvier 2019 a relevé en 2020 le défi qui lui avait été lancé en résorbant une bonne partie des stocks hérités notamment de l'ancien tribunal des affaires de sécurité sociale et en maîtrisant les flux.

Le service des affaires familiales qui représente toujours une part importante de l'activité civile avec près de 40% des affaires nouvelles est toujours aussi performant et Madame Amélie CHEVRIER, Vice-présidente en charge de service et sa greffière se sont employées à préparer la mise en œuvre de la réforme du divorce dont l'objectif annoncé par le législateur est de "simplifier pour mieux juger" qui devait être effective au 1^{er} septembre avant un report au 1^{er} janvier 2021.

En ce qui concerne les contentieux de l'ex-instance, l'activité du nouveau Juge des contentieux de la protection est demeurée soutenue avec près de 1500 dossiers de tutelles majeures même si les autres contentieux de l'ex-instance ont continué à se tarir.

S'agissant de l'activité pénale, je renverrai pour l'essentiel au bilan dressé par Monsieur le Procureur.

L'activité pénale est restée très dense en 2020 alors qu'elle a dû nécessairement s'adapter aux contraintes imposées par la pandémie. Les audiences correctionnelles sur comparution immédiate ont notamment continué à se tenir, y compris pendant la période du premier confinement pour apporter une solution rapide et efficace aux infractions qui l'imposaient.

Monsieur le Procureur et moi-même sommes restés extrêmement vigilants quant aux délais de convocation devant le tribunal correctionnel parce que nous sommes convaincus que la sanction pour qu'elle soit pédagogique et qu'elle un sens doit être prononcée sans délai excessif.

En ce qui concerne le service de l'instruction, Monsieur Kevin LE FUR a mis à profit les périodes de confinement pour avancer dans l'instruction de nombreux de ses dossiers en cours avec une telle efficacité que nos délais d'audiencement auraient pu en être irrémédiablement affectés dès le premier semestre 2021 à défaut d'organiser de nécessaires audiences supplémentaires.

L'activité des deux cabinets de l'application des peines est également restée soutenue en corrélation avec les 400 détenus en moyenne que comptent les deux établissements pénitentiaires du ressort, la Maison d'arrêt de Bar le Duc et le Centre de détention de Saint-Mihiel.

Les juges de l'application des peines ont également assuré le suivi de 529 personnes en milieu ouvert et ont rendu 2551 décisions en 2020 avec cette précision qu'ils ont siégé sans césure en période de confinement pour éviter toute surcharge carcérale. Cette activité est donc relativement stable.

Si la crise liée à la COVID 19 a sévi massivement au sein de notre juridiction au point qu'un quotidien national a pu écrire que le tribunal judiciaire de Bar le Duc avait frôlé l'embolie en octobre avec plus de 10 cas testés positifs, force est de constater que pour autant, les magistrats et fonctionnaires de ce ressort ont continué de servir et gardé intact leur volonté de faire et de bien faire.

En qualité de président de ce tribunal, je tiens à remercier personnellement chacun d'entre eux pour son investissement qui a parfois frôlé l'abnégation.

Pour 2021, comme rien n'est certain, tout est donc possible sans paraphraser Margaret DRABBLE, écrivaine anglaise. Dans cette perspective, la juridiction barisienne n'a pas hésité à s'imposer de nouveaux défis.

Bar le Duc a déjà mené avec succès plusieurs projets de juridiction, étant rappelé que le projet de juridiction tel que prévu à l'article R212-63 du COJ est un projet *“élaboré à l'initiative des chefs de juridiction, en concertation avec l'ensemble des magistrats du siège et du parquet et l'ensemble des fonctionnaires de la juridiction (...). Il définit, en prenant en compte les spécificités du ressort, des objectifs à moyen terme visant à améliorer le service rendu au justiciable et les conditions de travail, dans le respect de l'indépendance juridictionnelle”*.

L'un des premiers projets de juridiction barisien *“le bien-être au travail”* initiés par nos prédécesseurs s'est poursuivi en 2018 avec le soutien de Messieurs les Chefs de Cour qui ont permis la réalisation de la nouvelle salle de convivialité qui sert également d'espace de réunion utile et fonctionnelle.

Le projet *“démarche écoresponsable”* a permis à la juridiction en 2019 le remplacement des ampoules du principal bâtiment de ce site judiciaire très énergivores par des ampoules labélisées *“économies d'énergie”* et a permis d'instaurer le tri sélectif des déchets.

Le projet d'amélioration de l'accessibilité de la juridiction a été marqué en 2020 par l'installation du tableau informatif numérique à hauteur de notre SAUJ, le service d'accueil unique du justiciable.

Ce projet avait été réactivé à la faveur de la décision de Madame la Ministre de la Justice de février 2019 sélectionnant notamment Bar le Duc pour la réalisation des travaux de restructuration et de mise en accessibilité du site judiciaire aux personnes à mobilité réduite. Des réunions se poursuivent pour étudier les perspectives les plus adaptées afin d'atteindre les objectifs fixés. L'une d'entre elles se tiendra d'ailleurs in situ lundi prochain avec les représentants de la Cour et le service immobilier du ministère.

“La Justice de proximité” est notre nouveau projet de juridiction. S'il constitue un thème d'actualité, notre juridiction n'a cependant pas attendu qu'il constitue une priorité ministérielle pour s'en saisir.

Ce thème transversal qui intéresse à la fois le pénal comme le civil sera une nouvelle fois, j'en suis certain, l'occasion de fédérer nos énergies et nos efforts pour permettre des réalisations concrètes et souvent innovantes au service des justiciables.

Le juridiction barisienne, mue par un idéal de justice, une justice équilibrée et proche du justiciable ne manque donc pas de d'objectifs malgré la crise sanitaire qui ne l'empêche ni de fonctionner, ni d'avancer.

Elle est convaincue que dans tous les cas, l'espérance mène plus loin que la crainte.

Je terminerai par cette phrase empruntée à Winston CHURCHILL *“Là où se trouve une volonté, il existe un chemin”*.